



LE 2 NOVEMBRE 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 2 novembre 2015 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : M. Michel Paré, maire
Siège numéro 2 vacant

7347-021115 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis octobre 2015

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire octobre 2015

7348-021115 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

7349-021115 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 OCTOBRE 2015**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2015.

7350-02115 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1501835 à 1501904	127 068,93 \$
Journal des chèques 1501905 à 1501958	626 375,74 \$
Journal des chèques 1501959 à 1502017	143 720,78 \$

7351-021115 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, lesquelles se tiendront à 20 h les jours suivants :

- lundi 18 janvier
- lundi 7 mars
- lundi 2 mai
- lundi 4 juillet
- lundi 12 septembre
- lundi 7 novembre
- lundi 1^{er} février
- lundi 4 avril
- lundi 6 juin
- lundi 15 août
- lundi 3 octobre
- lundi 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront au Centre communautaire situé au 3, rue de Fatima Est, Beaupré.

7352-021115 **MANDAT COARCHITECTURE VALIDATION TECHNIQUE DES PLANS ET DEVIS PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE (MAXIMUM 1 090 \$ PLUS TAXES)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « Coarchitecture » afin de valider les plans et devis du projet de réaménagement de l'hôtel de ville pour un montant maximal de 1 090,00 \$ plus les taxes applicables.

7353-021115 **MANDAT TECHNORM VALIDATION TECHNIQUE DES PLANS ET DEVIS PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE (MAXIMUM 2 000 \$ PLUS TAXES)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « Technorm » afin de valider les plans et devis du projet de réaménagement de l'hôtel de ville pour un montant maximal de 2 000,00 \$ plus les taxes applicables.

7354-021115 **L'AUTRE VOIX – VŒUX DU TEMPS DES FÊTES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter une publicité de 1/4 page au coût de 357,30 \$ plus les taxes applicables.

7355-021115 **L'AUTRE VOIX – PUBLICITÉ GALA RECONNAISSANCE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter une publicité ¼ page dans la section spéciale Gala Reconnaissance au coût de 355 \$ plus les taxes applicables.

7356-021115 **DON À LA ST-VINCENT DE PAUL – PANIERS DE NOËL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de faire un don à la St-Vincent de Paul de 1 500,00 \$. Des certificats seront achetés auprès de « IGA » et remis à l'organisme St-Vincent de Paul afin d'aider les familles démunies de Beupré.

7357-021115 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2016 (FQM)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 2 637,98 \$ plus les taxes soit 3 033,02 \$.

7358-021115 **MANDAT À GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT PRÉPARATION DE PROCÉDURES JUDICIAIRES VISANT À FORCER LA DÉCONTAMINATION DE TERRAINS VISÉS PAR UN PLAN DE RÉHABILITATION APPROUVÉ PAR LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT que la Ville peut, conformément notamment à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, tenter des procédures judiciaires afin de faire respecter et de forcer la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation approuvé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la section IV.2.1 du chapitre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville entreprenne, suite à l'adoption et l'entrée en vigueur de la présente résolution, les procédures judiciaires nécessaires afin de faire et de forcer la mise en œuvre et le respect du plan de réhabilitation approuvé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la section IV.2.1 du chapitre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* visant les lots détenus par American Iron & Metal LP sur le territoire de la Ville;

QUE la Ville mandate Me Marc-André Gravel de l'étude Gravel Bernier Vaillancourt, avocats, ou tout autre avocat de cette étude pour entreprendre les procédures judiciaires mentionnées aux présentes.

7359-021115 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET LA MISE AUX NORMES PARTIELLES**

Considérant que la Ville de Beauré désire obtenir des offres pour la rénovation de l'Hôtel de ville et la mise aux normes partielles;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres et l'estimation des coûts;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale et la firme MDA Architectes les documents d'appel d'offres et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

7360-021115 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE DE BEAUPRÉ – DEMANDE UTILISATION GRANDE SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les Ressources Familiales à utiliser la grande salle du centre communautaire pour le triage des denrées alimentaires de 13 h à 17 h 30 les 23 novembre et 7 décembre 2015. Pour l'année 2016 : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 25 avril, 24 mai, 20 juin, 25 juillet, 22 août et 26 septembre. Une activité spéciale de cirque se tiendra le 10 novembre 2015 de 15 h à 17 h.

7361-021115 **DÉROGATION MINEURE 252 RUE ST-LOUIS**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 252, rue St-Louis a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage et demande une dérogation mineure pour augmenter la hauteur dudit garage à 4,9 mètres au mi-faîte au lieu de 4 comme prescrite par l'article 5.3.2 du Règlement de zonage 967 ;

Attendu que dans le cadre de la révision du règlement de zonage, la hauteur d'un bâtiment accessoire ne sera plus calculée au mi-faîte, mais plutôt avec une hauteur maximale de 6 mètres et toujours dans la proportion de 75 % par rapport au bâtiment principal;

Attendu que l'objectif recherché est l'équilibre entre la hauteur du bâtiment accessoire et celle du bâtiment principal;

Attendu que le projet déposé rencontre cet équilibre et que la demande n'a pas pour effet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 252, rue St-Louis afin de prescrire à 4,9 mètres au mi-faîte la hauteur du garage projeté au lieu de 4 mètres, comme prescrite à l'article 5.3.2 du Règlement de zonage numéro 967, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

7362-021115 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (45 RUE DU BEAU-LIEU)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 45, rue du Beau-Lieu a déposé les plans pour une demande de permis pour l'ajout de deux fenêtres affectant ainsi l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

7363-021115 **FAUBOURG DE LA CRÊTE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES (48 RUE DU GROS-VALLON)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 48, rue du Gros-Vallon a déposé des photos pour une demande de permis pour l'ajout d'une porte extérieure donnant sur la cour arrière affectant ainsi l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

7364-021115 **SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – BÂTIMENT ACCESSOIRE (60 RUE DE L'ANSE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 60, rue de l'Anse a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement 1044, le projet de construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire La Seigneurie de Beupré est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que le modèle de cabanon s'harmonise avec le bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon.

7365-021115 **SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AVENUE ROYALE (dossier no : 00023581-1)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur l'avenue Royale pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- b) que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Royale dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

7366-021115 **CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC – ADHÉSION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adhérer à la Corporation des Fleurons du Québec au coût de 1 132 \$ plus les taxes applicables pour 3 ans.

7367-021115 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC – APPEL D'OFFRES CAR-2016**

ATTENDU QUE la Ville de Beupré a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diésels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diésels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au le 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diésels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

7368-021115 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA MANUTENTION, VALORISATION ET/OU ENFOUISSEMENT DES BOUES DÉSHYDRATÉES**

ATTENDU la résolution #6972-020215 adoptée le 2 février 2015

autorisant l'appel d'offres public pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues déshydratées de l'usine d'épuration;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts produite par M. Roch Lemieux, directeur général en date du 22 janvier 2015;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Option 1	Option 2	Option 3
	Sans taxes	Sans taxes	Sans taxes
ENGLOBE	177 677,00 \$	273 677,00 \$	381 427,00 \$
ENVIRONNEMENT VIRIDIS	159 310,00 \$	243 670,00 \$	335 935,00 \$

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de choisir l'option « 3 » soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019;
- b) d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « **ENVIRONNEMENT VIRIDIS** » au montant de 335 935 00 \$ excluant les taxes applicables, le tout suivant les quantités estimées au bordereau de soumission. Les montants à la tonne métrique représentent ce qui suit :

2016 : 68,90 \$
2017 : 69,60 \$
2018 : 70,30 \$
2019 : 71,00 \$

et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 16 octobre 2015.

7369-021115 **ACQUISITION D'UN CHARIOT-ÉLEVATEUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner l'achat d'un chariot élévateur au coût de 10 000 \$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie « Machinerie J.P. Plante inc.

7370-021115 **DEMANDE DE M. STEVEN GAGNON – INSTALLATION DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES EN ARRIÈRE LOT - AVENUE ROYALE OUEST**

ATTENDU les travaux de réfection du secteur ouest de l'avenue Royale;

ATTENDU le projet de M. Steven Gagnon d'ériger 6 bâtiments résidentiels de 4 unités chacun;

ATTENDU que ce projet implique l'ajout d'une traverse pour desservir les constructions en arrière lot sinon ils devront ajouter 6 traverses de distribution en cour avant;

ATTENDU que la Ville a déjà eu comme projet de rationaliser les fils d'utilités publiques sur une section de l'Avenue Royale;

ATTENDU que M. Steven Gagnon demande à la Ville de partager la facture en part égale car il n'y voit aucun avantage à ce que la distribution s'effectue en avant ou en arrière lot;

ATTENDU l'estimé des coûts par la firme Hydro-Québec en date du 14 septembre 2015 évalué à 2 600 \$ ± 30% suivant le document transmis à Les Constructions Gagnon (1980) inc. (référence : DCL-21777806);

ATTENDU l'estimé des coûts de Bell en date du 16 septembre et du 14 octobre 2015 au montant approximatif de 4 490,03 \$, suivant le courriel de M. Jean-François Roy adressé à M. Yvon Gagnon (référence : H31284);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier de défrayer 50% des coûts avec le promoteur pour l'installation d'une (1) traverse de distribution des fils pour desservir les terrains en arrière lot pour un montant maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

7371-021115 **CONGÉDIEMENT DU PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE GABRIEL OUELLET**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de congédier M. Gabriel Ouellet préposé à l'écocentre.

7372-021115 **EMBAUCHE DE M. OLIVIER VERREULT - PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher M. Olivier Verreault préposé à l'écocentre au tarif horaire de 12,65 \$.

7373-021115 **AUTORISATION PAIEMENT TOITURES AUBÉ INC. – RÉNOVATION TOITURE GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 242 512,58 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 278 828,84 \$, conditionnellement à l'obtention de la quittance totale. Ce montant est payable à même le règlement d'emprunt numéro 1178.

7374-021115 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 ENTREPRISES GNP – TRAVAUX AVE ROYALE OUEST**

Considérant les recommandations positives de la firme CIMA+ et de M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte progressif #1 des travaux de l'avenue Royale Ouest;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 361 018,08 \$ plus les taxes soit 415 155,71 \$ et financée par le règlement 1171.

7375-021115 **SÉCURISATION DE LA ROUTE 360**

ATTENDU le développement de la ville depuis les 10 dernières années;

ATTENDU qu'il y a de plus en plus d'usagers de la route 360 et que la sécurité des gens est d'autant plus compromise;

ATTENDU que le développement de la Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges contribue également à l'achalandage de cette artère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'aménager une voie protégée pour virage à gauche afin de sécuriser les usagers de la Route 360 pour les intersections des rues Dupont, Bélanger et Val Mont.

7376-021115 **AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS JACQUES DESCHENES ASSISTANCE À LA MAITRE D'ŒUVRE INGÉNIERIE FACTURE #148 (532 \$)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture numéro 00148 à Jacques Deschenes, ingénieur au montant de 532 \$. Ce montant est payable à même le règlement 1177.

7377-021115 **EMBAUCHE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL AU SKI DE FOND**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher Mme Ginette Séguin comme préposée à l'accueil au tarif horaire de 13,15 \$ suivant la politique salariale.

7378-021115 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 UNIGERTEC – CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Considérant les recommandations positives de la firme MDA Architectes et de M. Denis Boucher concernant le paiement du décompte progressif #6 des travaux de construction du centre multifonctionnel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 459 061,94 \$ plus les taxes soit 527 806,47 \$ et financée par le règlement 1177.

7379-021115 **LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI - 12^e ÉDITION DU PROJET COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ - 2016**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2016.

7380-021115 **MODIFICATION RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE LA PLUME D'OIE**

ATTENDU la résolution #5255-040411 adoptée le 4 avril 2011 concernant

la mise à jour de la réglementation de la bibliothèque municipale La Plume d'Oie;

ATTENDU la résolution #6277-190813 adoptée le 19 août 2013 modifiant certains articles dudit règlement;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de modifier le règlement de la bibliothèque La Plume d'Oie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'abroger le règlement de la bibliothèque La Plume d'Oie et de le remplacer par la version jointe au présent procès-verbal. Ledit règlement sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

7381-021115 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauré désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauré prévoit la formation de 46 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte de Beauré en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte de Beauré.

7382-021115 **DÉMISSION DE M. JEAN-FRANÇOIS POIRIER À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Jean-François Poirier à titre de pompier à temps partiel.

7383-021115 **CONGÉ SANS SOLDE À M. CHARLES DOYON, POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder un congé sans solde à M. Charles Doyon à titre de pompier à temps partiel.

7384-021115 **ENTENTE MOBILITÉ PLUS – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Roch Lemieux, directeur général à signer l'entente avec Mobilité Plus pour la location de téléavertisseurs.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 987 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Renaud qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et questions ont été posées concernant :

- l'évolution du dossier de la Côte de la Falaise;
- le bruit du poste Hydro-Québec
- le vote par correspondance

7385-021115 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 43.

Pierre Renaud
Maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe